

# Femmes et sciences : la double contrainte privé/public

Lucie Carmel Paul-Austin

**Résumé :** Les statistiques à travers le monde montrent de manière invariable le niveau de la sous-représentation des femmes au sommet des carrières scientifiques. Haïti ne saurait faire exception. Les recherches tentent d'expliquer cet état de fait, en mettant en avant des facteurs liés à la condition féminine. Cependant, au-delà des choix personnels, les femmes subissent au quotidien le poids des relations de pouvoir, des structures de classe et de l'organisation socioéconomique. Un tel contexte est loin d'être neutre, mais fondé sur les rapports sociaux de sexe. Cet ensemble complexe conduit à l'exclusion des femmes des carrières scientifiques. Ainsi, à travers l'histoire, la question en débat demeure-t-elle celle d'une condition toujours associée à une double opposition : autonomie contre subordination, autonomie contre limitation. En Haïti, comme ailleurs, les écarts entre hommes et femmes ont sensiblement diminué, parce que les femmes ont pu avancer, individuellement et collectivement. Cela est fondamentalement dû à l'accès aux études et à l'emploi salarié. Toutefois, des rapports inégalitaires perdurent parce que l'espace domestique continue de maintenir les femmes en position de subalterne. Toute réfutation de la dominance mâle semble réaffirmer le schéma binaire privé/public. Notre propos tente d'aborder la question dans le sens d'une double négation du corps et du sujet.

**Rezime :** Estatistik atravè mond lan toujou montre jouk nan ki pwen fanm pa prèske prezan nan pi wo nivo ki genyen nan divès karyè syantifik. Ayiti pa yon eksepsyon nan koze sa a. Rechèch yo eseye eksplike sa aveèk faktè ki gen rapò ak kondisyon fanm yo. Sepandan, pi plis toujou pase chwa pèsonèl yo, fanm yo sibi chak jou pwa relasyon pouvwa, estrikti klas ak òganizasyon sosyo-ekonomik yo mete sou yo chak jou. Kalite kontèks sa a pa yon aza, men se pito yon reyalye ki chita sou relasyon sosyal fanm ak gason. Rapò sa yo pwovoke eksklizyon fanm yo nan tout karyè syantifik. Konsa, nan listwa, kesyon sa a se yon kesyon ki toujou asosye avèk yon kondisyon ki genyen yon doub opozisyon: otonomi an opozisyon ak sibòdinasyon, otonomi an opozisyon ak limitasyon. Nan peyi Ayiti, tankou nan lòt peyi yo, diferans ant gason ak fanm diminye yon ti kras, paske fanm yo te kapab vance pi devan, endividyèlman epi kolektivman. Sa rive, fondamantalman, akòz aksè nan edikasyon epi paske yo touche pou travay yo fè. Sepandan, relasyon inegal yo pèsiste paske responsablite fanm yo nan kay la ap kontinye kenbe yo nan yon pozisyon restavèk. Kèlkeswa refi a nan dominasyon gason sanble reparèt avèk modèl binè prive/piblik la. Objektif nou se eseye apwoche kesyon an nan sans yon negasyon doub kò moun lan epi moun lan limenm memm.



## 1. INTRODUCTION

La construction sociale des identités sexuées codifiées prend des formes diverses et variables selon les contextes sociaux, économiques, politiques et culturels. À travers l'histoire, la famille, l'état civil (célibataire ou marié), l'appartenance sociale, professionnelle, religieuse, etc., ont été des paramètres qui dessinent un paysage souvent plus varié que ne le suggèrent les grands modèles narratifs ou explicatifs fournis par les sciences sociales. Et la différence des sexes est au cœur des grands récits bibliques de la création du monde. Le premier livre, la Genèse, en donne deux versions, la première étant : « Dieu créa les êtres humains à sa ressemblance ; il les créa homme et femme<sup>1</sup>. » Dans cette première version, la dualité du genre humain est clairement énoncée, sans hiérarchisation explicite de l'un par rapport à l'autre. Par contre, dans la deuxième, qui a retenu l'attention des pères fondateurs de l'Église, c'est la mise en scène de la création d'abord de l'homme puis de la femme ensuite, comme aide et compagne, donc en position seconde [1] : dès le début, le christianisme a lourdement insisté sur le rôle joué par Ève, la première femme. D'où la suspicion à l'égard du sexe féminin, tentateur, jugé dangereux, et à l'égard de la sexualité en général qui a marqué la culture chrétienne. Une des traductions concrètes de la position subalterne des femmes, au plan religieux, comme au plan sociopolitique, est leur difficile, voire impossible accès à la sphère du sacré, telle l'interdiction de la « prêtrise », comme le souligne Geneviève Fraisse [2] ; on leur a interdit – et on leur interdit encore – de présider des offices religieux. Il en est de même pour

les charges publiques, la gouvernance des États, comme voudrait l'imposer la loi salique. C'est cette opposition entre le masculin et le féminin qui servira de base à toutes les autres oppositions. Dans un mimétisme réducteur, la binarité du sexe servira de modèle à toute différenciation. Toutefois, cette division [du monde] en catégories du masculin et du féminin se trouve représentée en deux pôles inégaux, le masculin comme étant supérieur et le féminin comme étant inférieur. Dans un pareil système de représentation, l'opposition se révèle asymétrique, opposant le masculin au féminin dans une série de binômes consacrés : abstrait/concret, chaud/froid, sec/humide, esprit/matière, clair/sombre, public/privé, en bref, négatif/positif.

Aussi les statistiques, à travers le monde, montrent-elles de manière invariable le niveau de la sous-représentation des femmes au sommet des carrières scientifiques. Des études ont montré que la progression de l'inscription des filles dans les filières comme les mathématiques et la physique, quoique soutenue, a été lente. Cependant, il a été noté que le nombre de candidatures dans les filières comme la biologie a chuté considérablement [3]. Un tel paradoxe ne pourrait s'expliquer que par un regain affiché pour les sciences dites « dures », et une demande accélérée des filles pour les carrières liées à l'ingénierie et à la programmation. Cette étude avait noté toutefois une progression significative de l'inscription des jeunes filles aux dites filières de 2 % en 1972 à 13 % en 1995. Paradoxalement, 40 ans plus tôt, les recherches produites par Knibiehler [4], avec des données similaires, avaient pu confirmer l'avancée des femmes dans un domaine jadis réservé aux hommes, mais toujours en position seconde. Cependant, il est intéressant de mettre en exergue les réflexions théoriques et épistémologiques

1. Livre de la Genèse, Bible de l'Abbé Segond.

d'Isabelle Lasvergnas [5]. Sa tentative d'explication met en lumière les oppositions observées entre représentations conscientes ou inconscientes (masculin/père) et identifications conscientes ou inconscientes (féminin/mère) les jeunes filles/femmes elles-mêmes, lorsqu'elles font face à des choix et à des possibilités.

En Haïti, comme ailleurs, les écarts entre hommes et femmes ont sensiblement diminué, parce que les femmes ont pu avancer comme sujets, individuellement et collectivement. Ceci est fondamentalement dû à l'accès aux études et à l'emploi salarié. Toutefois, des rapports inégalitaires perdurent parce que l'espace domestique continue de maintenir les femmes en position subalterne. Et malgré le manque de données chiffrées sur les taux d'inscription et d'admission, de même que sur le ratio hommes/femmes dans les filières scientifiques, dans le milieu universitaire haïtien, la tendance mondiale ne saurait varier ou être démentie. *A contrario*, le pays fait face à des écueils particuliers et spécifiques, lesquels sont tributaires du niveau général d'éducation et de pénétration d'une culture scientifique généralement admise. Dans la région des Amériques et des Caraïbes, Haïti fait figure de mauvais élève quant aux indicateurs liés à la performance scolaire, au renouvellement des curricula, aux avancées technologiques en matière didactique et pédagogique, et enfin au faible niveau de formation des formateurs.

Ainsi la question en débat demeure-t-elle celle d'une condition toujours associée à une double opposition : autonomie contre subordination, autonomie contre limitation. Quelle que soit la voie qu'elles empruntent, privée ou publique, séculaire ou religieuse, les femmes ne pourront s'affranchir que dans la césure, de manière à accéder à la liberté, à l'autonomie et au savoir. Toute tentative d'explication de cette situation exige une exploration et une analyse des inégalités traditionnelles, maintenues dans la sphère privée, qui persistent à freiner les transformations et les efforts d'émancipation observés dans la sphère publique. Toute réfutation de la dominance masculine semble réaffirmer le schéma binaire privé/public. Mon propos tente d'explorer la question dans le sens d'une double négation du corps par rapport au sujet.

## 2. ÉDUCATION EN HAÏTI : LA PRÉSENCE DU CORPS FÉMININ

En créant d'abord une école pour les Fils de la République, les Pères fondateurs, dès 1805, agissaient dans un ordre temporel qui ne reconnaissait aucun rôle important aux femmes dans le devenir de la jeune nation, et ce, même quand l'histoire, là où cela ne peut se taire, rappelle la prouesse des unes et des autres, le niveau d'engagement et le degré élevé de résistance des femmes pendant la période coloniale et au-delà. Haïti n'aurait donc pas le monopole d'une école sexiste et inégalitaire. Cependant, ce qui a persisté, c'est cette tendance à maintenir les petites filles au second rang. Dans la classe, lorsqu'elles ne sont pas exclues, elles sont destinées à des activités « dignes et respectueuses de leur sexe » ; certaines matières leur paraissent difficiles, voire inaccessibles, telles que les mathématiques et les sciences dites « dures ». Quant aux activités de loisir ou de sport, les monitrices préposées à de telles tâches reproduisent, dans l'aliénation, les schémas traditionnels : ne pas exposer nos filles à des disciplines sportives dites « rudes », qui tendent à

« déformer » leur féminité ou leur silhouette telle que consacrée par la nature. Même dans les milieux scolaires où la mixité est de rigueur, où les discriminations devraient s'atténuer, de nombreuses observations font état de la survivance de pratiques inégales vis-à-vis des unes et des autres. Les filles sont souvent moins sollicitées que les garçons. Maintenir l'ordre naturel des choses reste la loi, en ce qui concerne l'éducation des filles en Haïti. Notre propos n'est pas de rappeler ici ce que fut et qui demeure notre univers social, en général. Nous voulons mettre l'accent sur la survivance de lois discriminatoires au départ, une insistance à garder les filles inégales aux garçons et séparées d'eux (*separate and unequal*) – assimilable à un système d'apartheid social. L'étude de Myrtho Célestin-Saurel [6], ancienne ministre de l'Éducation nationale, relate la persistance des stéréotypes sexistes dans le système éducatif haïtien. Son analyse porte sur la question du rôle du manuel scolaire.

Il ne faudrait point perdre de vue l'importance du manuel dans la vie de l'enfant : il fait autorité ; il paraît infaillible et il est censé refléter la réalité au quotidien (environnementale, sociale ou autre). Par-delà le contenu didactique, le manuel est formateur de conscience et de comportements (*habitus*). Par et dans la répétition (des leçons et devoirs), il imprime un savoir-être et des savoir-faire [7]. La langue française, elle-même vecteur de l'enseignement et dans l'enseignement, rajoute à la dichotomie masculin/féminin dans un ensemble lexical et grammatical fondamentalement sexiste et discriminatoire où le masculin l'emporte. Encore une fois, cette situation de l'école sexiste ou ne favorisant pas les filles n'est pas unique à Haïti. Les derniers rapports d'organismes internationaux [8] donnent bien le portrait de l'école à travers le monde. En Haïti, les chiffres avancent en faveur de la mobilité féminine et les fossés se réduisent un peu<sup>2</sup>. Le dernier rapport de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) donne la mesure des points soulevés jusqu'ici :

*Fréquentation scolaire de la population de 6 ans et plus : 31,5 % de la population de 6 ans et plus ne sont jamais allés à l'école. Les individus jamais scolarisés comptent pour 42,6 % des 6 ans et plus en milieu rural contre respectivement 11,0 % et 17,6 % dans l'Aire métropolitaine et les autres villes. On trouve des proportions plus ou moins fortes de personnes n'ayant jamais fréquenté l'école chez les femmes (35,5 %), chez les personnes âgées de 40 ans et plus (entre 50 % et 78 %), chez les individus appartenant aux ménages des trois premiers quintiles (entre 36 % et 45 %) [9]*

Historiquement, la loi du 4 juillet 1820 fut muette sur la question de l'éducation des filles. Il a fallu attendre la loi « révolutionnaire » de 1848 (offre, accès) pour inscrire formellement une telle préoccupation. Cette grande loi consacre son titre II aux écoles de filles. Ces établissements se trouvent sur un pied d'égalité avec ceux des garçons. Il faudra attendre, toutefois, la réforme de Dubois (loi de 1860) [9] permettant aux jeunes filles (de la classe moyenne) de poursuivre des études au-delà de l'école primaire. Or, l'accès était restreint et ne conduisait qu'aux filières dites « réservées aux femmes » : couture, broderie, cuisine, pâtisserie, soins infirmiers, etc.

2. Voir le dernier recensement scolaire 2010-2011 du ministère de l'Éducation nationale d'Haïti.

Dubois instruira nos filles pour les maintenir dans leur rôle premier de gardiennes de la tradition. Il leur offre deux voies : devenir institutrices dans le secteur primaire ou de « parfaites femmes au foyer ». En effet, les promotions de filles, pour la plupart issues des classes moyennes relativement aisées, apprendront le métier de « servir », comme il sied à toute jeune fille de bonne famille. En bonne épouse et mère de famille accomplie, la jeune fille/femme haïtienne saura apprendre à coudre, à broder, à exécuter les meilleures recettes culinaires (de la cuisine française préférablement) et sera apte à recevoir convenablement des convives. Hibbert retrace fidèlement, dans *Masques et visages* (1924) [10], à quoi sont destinées nos « jeunes filles de bonne famille ».

Par-delà les raisons historiques déjà mentionnées de la non-reconnaissance ou de la non-valorisation de l'éducation des filles, les configurations socioéconomiques, les exclusions multiples telles qu'observables et observées là où les sacrifices l'exigent, les couches vulnérables font historiquement et socialement les frais des politiques publiques. En fait, la couverture sanitaire inégale en est la preuve, pour amener les femmes à prendre en charge des besognes ménagères de plus en plus lourdes, pour les cantonner dans la sphère du privé/domestique plutôt que de les laisser se déployer dans la sphère publique ou leur permettre de se prendre en charge.

Les derniers recensements (2002-2003) montrent que la population haïtienne est majoritairement féminine (52.1%). Si elles forment plus de 50% de l'électorat, elles ne dépassent pas plus que 3-10% d'élues, en plus forte proportion dans les municipalités et les collectivités territoriales [9]. À cela, il faut ajouter le taux de perte des jeunes filles qui vient exacerber une situation rendue de fait : elles sont disposées à décrocher de l'école avant l'heure, parce qu'elles sont plus soumises que leurs contreparties mâles, car contraintes de subvenir aux besoins du foyer (tâches ménagères, travail dégradant et peu rémunéré, mariage précoce), qu'elles tombent enceintes, que la famille décide, pour des raisons économiques, d'investir dans l'éducation de ses garçons plutôt que dans celle de ses filles. Ainsi, l'école reproduit l'idéologie sexiste, en favorisant le peu de formation des filles par rapport aux garçons ; lesquelles filles se retrouveront plus tard, sauf extrême exception, dans des professions de deuxième et troisième rang (femme de ménage, infirmière, aide-soignante, institutrice, secrétaire, commerçante, animatrice ou jardinière d'enfants, etc.). L'idéologie consacre la non-permutation féminin/masculin des rôles : servante/serviteur, cuisinière/chef, couturière/couturier, pour ne citer que ces quelques exemples du lexique quotidien.

Alors que le système éducatif est discriminatoire dans ses contenus et son accessibilité inégale pour les fillettes, il l'est tout aussi dans sa structure. La majeure partie des agents du système sont de sexe féminin, cantonnés au plus bas de l'échelle. Ces enseignantes, pour la plupart peu formées, accèdent lentement à des postes mieux rémunérés – directrices d'école primaire ou fondamentale le plus souvent –, mais rarement à des postes de cadres de niveau supérieur ou moyen dans le système scolaire. Le principe du congé de maternité n'est pas formellement admis. Cela laisse à l'institutrice le loisir de partir sans solde et de partager celle-ci avec un proche disposé à la remplacer en la circonstance.

### 3. DOUBLE IMPOSITION : SPHÈRE PRIVÉE, SPHÈRE PUBLIQUE

La question des rapports sociaux de genre établit les fondements de la subordination des femmes, de leur discrimination sociale qui n'est rien d'autre que la privation de liberté : « *La contrainte, l'ignorance et la dépendance où les personnes du sexe passent leur vie, renferment toutes les peines qui les rendent inférieures aux hommes, de sorte que la privation de liberté, de science et d'autorité l'on peut connaître qu'elles n'ont point de part à tous les grands avantages que l'on possède dans la politique et dans la morale*<sup>3</sup>. » Gabrielle Suchon, par la négation et la représentation, tente une défense militante et passionnée pour la liberté, l'autonomie et le droit des femmes de choisir leur propre destin. Par ce choix qu'elle leur propose, elle fragilise l'ordre social et politique basé sur la mise sous tutelle des femmes par un enfermement double (le cloître ou le mariage). Elle promeut une transgression des normes sociales qui distribuent sexuellement les rôles dans les espaces privés et publics. Elle veut forcer la reconnaissance de la femme comme individu et sujet de droit, avec pour corollaire la liberté et l'autonomie de choix. Un tel plaidoyer fait apparaître la femme comme sujet, non enfermée dans son corps et le statut qui en découle. La principale préoccupation demeure de savoir comment dépasser cette dichotomie imposée : femme/sphère privée, femme/sphère publique.

L'élément premier pour accéder à la condition libre, en dehors de toute subordination, reste l'accès au savoir, l'engagement dans et pour le combat des idées et leur diffusion ; un engagement sans faille pour le partage des sphères encore réservées aux hommes et interdites aux femmes. Il s'agit de permettre aux femmes d'accéder et de contribuer au savoir et à la création artistique, littéraire et scientifique. Du privilège d'être non contrainte, voire libre de poursuivre ses inclinations propres, la personne libre jouit de deux libertés fondamentales. L'une est d'ordre intellectuel, pour conférer aux choses savantes. L'autre est ensuite d'ordre civil, pour une vie affranchie de toute servitude ou contrainte domestique. C'est dans ces conditions qu'un tel sujet peut jouir véritablement de tous ses droits tels qu'explicités dans les chartes et les lois.

En se mettant à contre-courant des dogmes qu'elle devra déconstruire, ce [nouveau] sujet-femme doit pouvoir afficher son indépendance d'esprit et de jugement. Le sujet-femme professe ainsi sa liberté de puiser dans les livres, comme biens publics, accessibles à tous, d'en faire le bon usage pour la cause qu'elle défend. Dans ce débat pour l'accès des femmes à la liberté, le sujet étant doué de raison, et attendu que seule la raison agit en tout temps, dans la poursuite du bien, les femmes, comme les hommes, sont douées de capacité de juger et de penser ; elles sont nées avec les mêmes facultés de libre arbitre.

Quand la liberté devient condition d'un état d'affranchissement des servitudes de la vie quotidienne, n'est-elle pas aussi subordonnée au statut social ? En d'autres termes, si elle confère des avantages en libérant l'individu [femme], elle risque d'être inaccessible à la grande majorité de femmes et d'hommes pour lesquels de telles conditions ne sont pas réunies. La liberté peut être impossible à matérialiser,

3. Suchon, Gabrielle (1700). *Du célibat volontaire ou la vie sans engagement*, gallica.bnf.fr



puisque les pré-requis sont tous liés à un niveau d'organisation socioéconomique qui libère le sujet des contraintes matérielles ou qui ne l'y soumettent pas. À ce compte, la liberté devient matérielle, et donc fondée sur un état du sujet, la classe, la race, l'ethnie, le statut social ou l'état civil, en plus de l'appartenance sexuée. La liberté et l'autonomie se retrouvent rattachées à un substrat-objet dont le je-sujet est l'expression. D'un côté, la femme a historiquement été chosifiée et réduite à son sexe, perçue comme un lieu de passion débridée qu'il fallait contenir. De l'autre, pour s'en libérer, elle doit adopter le célibat. À vouloir jouir en pleine autonomie de la liberté de penser et d'agir, la femme désire accéder à un mode de vie qui est favorable à la réflexion, aux études et à la recherche. Dans de telles conditions, elle aspire au détachement, elle aspire à être libérée des contraintes familiales. C'est bien la notion d'*empowerment*, notion de construction, d'un processus qui comporte une dimension d'affranchissement individuel et collectif. Cette «vie autre», telle que vécue, permettrait à la femme de prendre en charge sa propre vie quotidienne, d'en tenir le contrôle, pour s'éloigner d'un vécu d'impuissance et de détresse qu'elle aurait connu sous la contrainte de l'assujettissement. Au cours d'un tel processus, rien n'est gagné d'avance ; il existe une vive tension, entre le privé à vivre et le public à rejeter. Entre les deux s'exercent la volonté, le libre choix consenti chaque fois et l'autonomie d'action pour résister aux pressions sociales imposées dans les deux sphères.

#### 4. DE LA MATÉRIALITÉ-SUBALTERNITÉ DU SUJET

L'identité sociale (et sexuée) de l'observatrice constitue une variable déterminante pour objectiver la démarche scientifique, les études et les résultats à produire. En d'autres termes, comme sujet scientifique, la femme arbore un point de vue qui ne saurait être étranger à sa propre expérience. C'est dans de telles conditions que la posture universaliste-universalisante exclut toute perspective objective. Sans verser dans l'essentialisme, le sujet-femme est contraint d'observer, d'analyser et de critiquer avec un regard sceptique, soucieux qu'il est de ne pas verser dans le «biais» d'un universalisme englobant et définissant existence, nature, raison, humanité, progrès, science, langage et le sujet lui-même. Engels a beaucoup insisté sur le fait que la théorie féministe «*n'était rien d'autre que le réflexe issu du binôme contradictoire universalisme-particularisme*<sup>4</sup>». En fait, cette perspective permet de remettre en cause les limites de la science et des Lumières, comme la nature et les personnes historiquement situées ont su saisir de telles oppositions. L'expérience de la femme semble ainsi être exclue, donc étrangère à l'univers masculin, à la conception masculine de la culture et autres schèmes conceptuels tel que le social, l'historique, l'humain en particulier. Au final, l'expérience féminine est porteuse de ses propres maux et mots, de ses propres réflexions et travaux ; elle devient incompréhensible, inexprimable à travers les distorsions abstraites ou les abstractions distordues du lexique englobant masculin, sans nuance aucune. Telle est la matière qui fonde le substratum de la

disjonction féminin/masculin, et non de la disjonction matière/esprit.

Dans la construction de cet argumentaire, la catégorie de genre impose de mobiliser des savoirs historiques, sociologiques, économiques et sémantiques. La femme est femme, non pas, en un endroit, mais par toutes les faces par lesquelles elle peut être envisagée, en l'exposant dans son corps, et non en l'y enfermant. Pour toutes ces raisons, les critiques que portent les féministes sont unanimes à soutenir que la notion sexospécifique demeure incontournable pour faire avancer les connaissances et le progrès de l'humanité, plus que jamais. Pendant longtemps, le progrès et la science ont cheminé au milieu de contradictions multiples et multiformes, à travers la misogynie, le racisme, le colonialisme et l'impérialisme. Le monde devenu global traîne encore les disparités de toutes sortes, créant de nouvelles fractures aux dimensions planétaires, des migrations ubuesques, des dislocations environnementales et catastrophiques. La partition et la fracture ont toujours triomphé, en mettant face à face, en érigeant des barrières (même quand elles sont virtuelles), en créant des disparités et en causant des fossés disparates pour justifier la marche du monde, comme inexorable et irréversiblement liée au progrès. Ces inégalités continuent de forger les binarités qui fondent ce socle épistémique qui, de Kant à Rousseau, de Machiavel à Adorno, de Platon à Jaspers, fait que l'on s'inquiète davantage de la sécurité que de la liberté. Les questions premières continuent de tarauder notre imaginaire, en dépit des avancées significatives effectuées dans les arts et les sciences, dans la jouissance des libertés fondamentales. Devrait-on désirer un monde plus sécurisé ou un monde plus juste, plus libre ? Les femmes accéderont-elles à la parité, sans une redéfinition des topographies imposées et des divisions sémantiques pluriséculaires ?

L'existence des rapports aux autres et au monde ne devrait se faire qu'en toute indépendance et autonomie du sujet, sans se perdre soi-même. Dans le débat pour l'égalité des sexes, l'émancipation intellectuelle s'avère un facteur clé, comme consécration de l'autonomie de la pensée et de l'a-sexuation de la raison. Les femmes, en s'introduisant à égale force avec les hommes dans les domaines scientifiques, augurent leur pénétration dans un domaine resté longtemps un privilège réservé aux hommes, celui de la contemplation philosophique, de la démonstration mathématique et des découvertes scientifiques. Elles viennent s'immiscer dans la disjonction construite par le discours : matière/femme et esprit/homme pour opérer un recouvrement à la fois fondamental et radical. De ce fait, par la voie de la réflexion critique et de la praxis, les femmes s'inscrivent pour et par leurs œuvres propres et redéfinissent leur liberté comme sujet non assujetti, sans interférence aucune, et en pleine autoréalisation<sup>5</sup>. La liberté peut être impossible à matérialiser, puisque les prérequis sont tous liés à un niveau d'organisation socioéconomique qui libère le sujet des contraintes matérielles, ou

4. In *The Science Question in Feminism*. Sandra Harding. Cornell University Press, 1986.

5. Conception millénaire de la liberté et de l'autonomie. Autonomie et individualité sont des vertus personnelles. Tous les individus devraient être en mesure de poursuivre leur propre projet de vie, à leur façon, pouvoir dicter leur propre conduite. (J. S. Mill, *On Liberty and Other Essays*, Cambridge University Press, 2003.)

qui ne l'y soumet point. La liberté et l'autonomie se retrouvent donc rattachées à un substrat/objet.

## 5. CONCLUSION

L'idée d'égalité des chances présuppose l'idée d'inégalité des conditions. Tel est le socle de notre raisonnement pour aborder une question aussi pointue que celle de la distribution inégale des femmes dans les carrières scientifiques. Le fond de ce problème est autre, car la maîtrise des destins personnels ne dépend pas uniquement du niveau des existences individuelles; la transformation des rapports sociaux y est déterminante. Ceci dit, ce n'est pas la problématique des inégalités, en général, et celle de la sous-représentation des femmes dans les filières scientifiques, en particulier, mais le caractère transectoriel d'une partie d'un tout que les statistiques ne peuvent illustrer. Pris isolément, les statistiques n'informent pas véritablement sur une situation donnée, ainsi ils ne peuvent révéler que les lignes superficielles d'un processus social plus profond. C'est pourquoi, s'agissant d'études sur les variables sexo-spécifiques, les travaux de recherche concrets doivent s'organiser dans une perspective d'ensemble, selon une perspective théorique globale.

Bien entendu, l'émancipation des femmes devra se faire sur plusieurs fronts en même temps, dans la sphère publique, par l'implication dans les œuvres sociales, l'éducation, la littérature et les arts; dans la sphère privée, par l'instauration d'une nouvelle éthique de l'amour galant, la «civilisation» des mœurs. Par la politique, également. Si, à l'origine du combat des femmes pour la liberté et leur affranchissement du joug masculin, le célibat s'était révélé une arme de taille [11, 12, 13], les diverses formes qu'adopteront les femmes pour conjurer ou contourner leur subordination laissent à supposer que le combat pour leur libération peut se mener aussi dans la sphère privée. Elles l'ont commencé dans d'autres lieux où elles pouvaient garder un certain contrôle [14, 15, 16]. En poursuivant une rhétorique dialectale héritée de la binarité homme/femme, esprit/matière, la confiscation de la liberté par la pression et la coercition sociales, l'issue imaginée pour les femmes semblerait

être réduite à la confrontation ou au dialogue, la césure restant à la limite du possible. ■

## BIBLIOGRAPHIE

- 1 BOSSUET, J-B. L. (1862). *Élévations sur les mystères*, Paris, Louis Vivès.
- 2 FRAISSE, Geneviève (2002). *Actes du X<sup>e</sup> Symposium de l'Association internationale des femmes philosophes*, Université de Barcelone.
- 3 FERRAND, M. et coll. (1996). *Femmes et sciences, une équation improbable? L'analyse des normaliennes scientifiques et des polytechniciennes*, [https://www.persee.fr/doc/forem\\_0759-6340\\_1996\\_num\\_55\\_1\\_2156](https://www.persee.fr/doc/forem_0759-6340_1996_num_55_1_2156)
- 4 KNIBIEHLER, Yvonne (1976). *Le discours sur la femme: constantes et ruptures*, [https://www.persee.fr/doc/roman\\_0048-8593\\_1976\\_num\\_6\\_13\\_5051](https://www.persee.fr/doc/roman_0048-8593_1976_num_6_13_5051)
- 5 LASVERGNAS, Isabelle. *Contexte de socialisation primaire et choix d'une carrière scientifique chez les femmes*, <https://www.erudit.org/en/journals/rf/1988-v1-n1-rf1637/057497ar/>
- 6 CÉLESTIN-SAUREL, Myrtho (2007). *Les stéréotypes sexuels dans les livres scolaires haïtiens*, Pétiou-Ville, Éditions Areytos.
- 7 FONTANINI, Christine (2007). «Les manuels de lecture de CP sont-ils encore sexistes?», *Actualité de la recherche en éducation et en formation*, Strasbourg, [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cad=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewiXww76b7eAhWWnoMKHQYWB10QFjAAegQICRAC&url=http%3A%2F%2Fwww.congresintaref.org%2Ffactes\\_pdf%2FAREF2007\\_Christine\\_FONTANINI\\_108.pdf&usq=AO-vVaw3kxqZcn36wcWYIMJUdf\\_G4](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cad=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewiXww76b7eAhWWnoMKHQYWB10QFjAAegQICRAC&url=http%3A%2F%2Fwww.congresintaref.org%2Ffactes_pdf%2FAREF2007_Christine_FONTANINI_108.pdf&usq=AO-vVaw3kxqZcn36wcWYIMJUdf_G4)
- 8 Documents d'archives des programmes de coopération externe du MEN 2002-2013 (UNESCO, UNICEF et BID).
- 9 Documents d'archives des programmes de coopération externe du MEN-UNESCO 2002-2013. Voir également le rapport de l'UNESCO sur la situation scolaire en Haïti pour la décennie 1990-1999
- 10 VINCENT, Sténio et LHÉRISSON, L-C. (1896). *La législation de l'Instruction publique de la République d'Haïti (1804-1895)*, Paris: Dunod & Vicq.
- 11 HIBBERT, Fernand (1988). *Masques et visages*, Port-au-Prince, Deschamps.
- 12 ABBOTT, Elizabeth (2000). *A History of Celibacy*, New York, Scribner.
- 13 ARMSTRONG, N. et TENNENHOUSE, L. (1987). *The Ideology of Conduct: Essays on Literature and the History of Sexuality*, New York, Methuen, Inc.
- 14 CLINE, Sally (1993). *Women, Passion and Celibacy*, New York, Carol Southern Books.
- 15 KELLY, Joan (1984). *Woman, History and Theory*. University of Chicago Press.
- 16 TIMMERMANS, Linda (1993). *Accès des femmes à la culture (1598-1715)*. Honoré Champion. Paris. pp 177-236.

**Lucie Carmel Paul-Austin, Ph. D.**, est détentrice d'un doctorat en biochimie structurale (1984) et en études comparées en lettres-histoire (2013). Elle est professeure de méthodologie à l'Université Quisqueya, en Haïti. Elle a été professeure de biochimie et de biophysique moléculaire à la Faculté de médecine de l'Université d'État d'Haïti (UEH) (1984-2005); membre du Conseil technique du CRESFED (1988-1990); vice-rectrice à l'UEH (1993-1996), directrice générale au ministère à la Condition féminine et aux droits de la femme et déléguée principale auprès de la CIM/OEA (1996-1999, 2001-2002), ministre de l'Éducation nationale (2002-2003), conseillère électorale (2015-2016).

Elle se consacre aux questions d'épistémologie, de phénoménologie, de théorie critique. Elle est présente sur des forums de réflexion tel celui de la Caribbean Philosophical Association (CPA). Elle a publié chez C3 Éditions *La transition haïtienne 1986-2006 comme construction théorique* (2012), *Précis de biophysique moléculaire* (2013), *7 février 1986, Enjeux, problèmes, enseignements* (dir., 2014), *1915 et la diaspora... Le lieu et l'histoire dans la construction identitaire* (dir., M. Soukar, 2015), *Fraudes massives et nombreuses: de l'incivisme et de l'illettrisme* (2017); aux Éditions de l'UEH, *Partir marron: un parcours sémantique à travers les trous de la mémoire collective haïtienne* (2015); aux ESBC: *Le moi et l'autre: une approche herméneutique marronne* (2017). [marika21@verizon.net](mailto:marika21@verizon.net)